

Au moment où la France s'engage dans l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'eau et envisage de réformer son dispositif de gestion en matière d'eau comme en matière d'environnement, il y a urgence, car notre pays, comme ses voisins européens, doit respecter les directives émanant de la Commission européenne. La tâche n'est pas moindre à l'exemple de l'ampleur des pollutions diffuses agricoles.



Eutrophisation  
Crédit photo : Eau et Rivières de Bretagne

En application de la Directive nitrates de 1991, la France a délimité des zones dites "vulnérables" où les concentrations dans les eaux de nappe dépassaient 50mg/l, ou 40mg/l avec une forte augmentation, tendant à l'eutrophisation des rivières. Notre pays s'était alors engagé à faire régresser ces zones. Hélas, la France ne brille pas par son sérieux en la matière...

Bien que des actions de lutte contre la pollution par les nitrates, tels que les programmes Fertimieux ou Bretagne Eau Pure, aient été annoncées à grands frais, la dégradation des milieux n'a cessé de s'accroître. Aujourd'hui les zones vulnérables représentent la moitié du territoire national. Ces médiocres résultats ne sont pas surprenants : les actions entreprises étaient homéopathiques et basées sur le volontariat, alors que dans le même temps les flux d'engrais et de lisier poursuivaient leur folle croissance. Comment dans ces conditions les zones vulnérables auraient-elles pu régresser ?

En 2002, sur 10 années d'observations, l'IFEN (1) a montré qu'environ 646 700 tonnes d'azote, dont 71% sous la forme de nitrates agricoles, rejoignent chaque année les mers de l'hexagone, et cela sans comptabiliser les petits cours d'eau. Aujourd'hui, le Ministère de l'agriculture estime à 714 000 tonnes l'excédent annuel d'azote, un vrai gisement !

La sur-fertilisation est la principale source d'alimentation des 714 000 tonnes qui polluent les nappes, les cours d'eau et les mers. Outre les pollutions générées, ce gaspillage d'engrais représente 430 millions d'euros chaque année : un vrai gouffre financier ! Or, notre agriculture est fortement subventionnée, environ 11 milliards d'euros chaque année, dont 8 milliards en aides directes : ce gaspillage d'argent public est inacceptable.

S'il donne satisfaction à certains, producteurs et vendeurs d'engrais, il n'est plus du goût de tout le monde : la France fait ainsi l'objet de contentieux devant la Cour européenne pour non respect de la directive sur les zones vulnérables.

Il est fort probable que la France doive un jour verser à l'Europe des astreintes journalières dont le montant annuel dépasserait 100 millions d'euros.

Un autre gaspillage d'argent public s'annonce donc. Mais celui-ci ne nous dispensera pas de financer de coûteuses actions de lutte contre les pollutions azotées diffuses, car nous devons respecter nos engagements : directive sur les zones vulnérables, convention OSPAR pour la protection du milieu marin et respect du bon état écologique des cours d'eau imposé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Cette situation dégradée, résultat de renoncements successifs, est assez paradoxale car l'Europe, par son astreinte financière, applique à la France entière le principe "pollueur-payeur" alors que le gouvernement vient d'en soustraire les agriculteurs, en supprimant la redevance sur la pollution par les nitrates lors de l'élaboration de la nouvelle loi sur l'eau.

Cette disposition viole le principe d'équité entre les différents usagers des agences de l'eau, principe qui voudrait que chacun contribue à l'effort financier général et qu'avait évoqué le chef de l'Etat le 3 mai 2001 à Orléans dans un discours écologique fort remarqué...

Cette suppression augure mal de l'avenir, son effet est anti-pédagogique, véritable incitation au laxisme et aux gaspillages. Avec la flambée des prix du pétrole, entraînant dans son sillage l'augmentation du prix des engrais et du reste, le réveil risque d'être brutal !

Quant aux mesures d'écoconditionnalité de la PAC (2), nous n'avons plus le temps d'attendre 20 ans qu'elles régulent la sur-fertilisation : aurait-on déjà oublié que "la maison brûle" ?

*Bernard Rousseau  
Pilote du Pôle ressources en eau  
et milieux naturels aquatiques  
de France Nature Environnement*



Ramassage d'algues vertes  
Crédit photo : Eau et Rivières de Bretagne

(1) Institut Français de l'Environnement.  
(2) Politique Agricole Commune.